



Formation à l'Analyse des Accidents du Travail (AAT) Programme de la formation

Finalité et objectifs	Contribuer à la prévention des risques professionnels : <ul style="list-style-type: none">➤ Participer à l'Analyse des Accidents du Travail➤ Savoir mettre en œuvre une méthode d'analyse de l'accident^[1]_[SEP]➤ Proposer des mesures de prévention dans le respect des Principes Généraux de Prévention➤ Mettre en œuvre le Plan d'Actions Santé et Sécurité de l'entreprise➤ Établir une proposition de méthode (organisation et moyens) pour mettre en œuvre les analyses d'accidents du travail
Contenu	<ul style="list-style-type: none">✓ Enjeux (économiques, humains, organisationnels) et définition des AT ; indicateurs suivis et comparaisons statistiques ; procédures de déclaration et de reconnaissance✓ Objectifs et moyens de l'analyse ; Processus, Situations, déclenchement d'AT ;✓ Méthodes et outils de recueil des faits à partir du travail réel✓ Méthode d'analyse d'un AT : arbre des causes ou arête de poisson ; détermination des mesures de correction/prévention (THO : techniques, humaines, organisationnelles)✓ Définition des modalités de prévention, méthodes de priorisation,✓ Étapes de mise en place d'une culture sécurité
Méthodes pédagogiques	Méthodes pédagogiques adaptées à l'apprentissage d'adultes, incluant des méthodes d'évaluation formative : des exercices d'application, des études de cas, questionnaires ou travaux en groupe / sous- groupes autour de l'analyse d'un AT...
Modalités d'évaluation	Evaluation formative incluse dans le déroulé pédagogique Bilan-évaluation en dernière séquence Attestation de fin de formation
Durée	1 à 2 jours
Prérequis	* Aucun ; idéalement, le participant aura suivi la formation gratuite en ligne, proposée par l'INRS : « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » https://www.eformation-inrs.fr/formation/8 Accessibilité pour les Personnes en Situation de Handicap : Sous réserve ; nous étudierons au cas par cas pour rechercher la meilleure solution selon le lieu de formation.
Organisation et tarifs	Délai d'accès dans les 3 mois à confirmer en fonction des inscriptions et des mesures sanitaires ; dates à réserver au moins 1 mois à l'avance, en intra comme en inter Tarifs : 200 euros/jour et par participants en inter-entreprises ; en intra, tarif forfaitaire à préciser en fonction du nombre de participants (minimum 4 / maximum 20), avec un minimum de 900 euros/jour.

Exemple de Modules et séquences du programme

JOUR 1	Module 1. Enjeux de la prévention des risques et de l'Analyse de l'Accident de Travail (AAT)	Séquence 1 / Mise en place de la formation, rappel des fondamentaux de la Prévention des Risques	Domaine de compétence 1 : repérer le cadre et préparer la démarche participative de l'AAT	
		Séquence 2 / Connaître les définitions de l'accident du travail et les procédures		
	Module 2. Approche méthodologique de l'AAT	Séquence 1 / Se sensibiliser aux méthodes et outils de l'AAT		Domaine de compétence 2 : participer à la mise en œuvre d'une démarche d'AAT et des dysfonctionnements
		Séquence 2 / Préparer le travail intersession		
INTERSESSION				
JOUR 2	Module 3. Utiliser méthodes et outils de l'AAT	Séquence 1 / Mettre en pratique méthodes et outils d'analyse	Domaine de compétence 3 : proposer des mesures de prévention et participer à la mise en œuvre du plan d'actions et de prévention	
		Séquence 2 / Définir les mesures correctives et préventives		
	Module 4. Élaborer et mettre en œuvre un Plan d'actions et de prévention	Séquence 1 / Définir la mise en œuvre et les étapes de mise en place des actions		
		Séquence 2 / Définir la procédure d'analyse des AT		
	Module 5. Bilan-évaluation	Séquence 1		